

ACTION URGENTE

SOMALILAND. IL FAUT LIBÉRER LES DÉTRACTEURS DÉTENUS

Entre le 17 avril et le 1^{er} mai, les autorités du Somaliland ont arrêté et placé en détention arbitrairement le journaliste **Abdimalik Muse Oldon**, le jeune dirigeant de l'opposition **Mohamed Sidiq Dhame** et **Jamal Abdi Muhumed**, un employé du ministère de l'Intérieur. Ces trois hommes ont été arrêtés arbitrairement pour avoir diffusé sur les réseaux sociaux des commentaires considérés comme critiques à l'égard du gouvernement et de représentants de l'État du Somaliland.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

**Procureur général
Hassan Ahmed Aden**
Hargeisa, Somaliland
Courriel : hassmo12@yahoo.com

Monsieur le Procureur général,

Je vous écris au sujet d'**Abdimalik Muse Oldon**, de **Jamal Abdi Muhumed** et de **Mohamed Sidiq Dhame**, qui sont détenus actuellement par les autorités du Somaliland alors qu'ils n'ont fait qu'exercer leur droit à la liberté d'expression. Ces trois hommes ont exprimé des opinions considérées comme critiques à l'égard du gouvernement du Somaliland sur les réseaux sociaux.

Le journaliste **Abdimalik Muse Oldon** a été arrêté le 17 avril par la police du Somaliland dans sa ville, **Burao**, pour avoir critiqué le président sur sa page Facebook. Transféré à **Hargeisa**, il a été inculpé de propagande contre le pays et diffusion de fausses informations sur l'école d'**Abaarso** le 6 avril. Il se trouve actuellement à la prison centrale de **Hargeisa**.

Jamal Abdi Muhumed, un employé du ministère de l'Intérieur, a été arrêté à son bureau à **Hargeisa** le 24 avril en raison d'un message sur Facebook dans lequel il dénonçait l'inefficacité des services de police du Somaliland. Il a été inculpé d'outrage à la police et d'outrage à un fonctionnaire le 19 juin. Il se trouve actuellement au poste de police central de **Hargeisa**.

Mohamed Sidiq Dhame, dirigeant de la section jeunesse du parti d'opposition **Waddani**, a été arrêté le 1^{er} mai à son domicile, à **Hargeisa**. Il avait critiqué sur Facebook l'état d'urgence imposé dans trois districts de la région de **Sanaag**. Il a été inculpé d'atteinte à l'honneur et au prestige du président et d'incitation à la violence le 8 juin. Le 27 juin, le tribunal régional de **Hargeisa** l'a déclaré coupable d'atteinte à l'honneur du président et l'a condamné à six mois d'emprisonnement. Cet homme se trouve actuellement à la prison centrale de **Hargeisa**.

L'arrestation des trois personnes citées est arbitraire car elle a eu lieu sans mandat, ce qui est une violation de l'article 25(2) de la Constitution du Somaliland, selon lequel la police doit obtenir un mandat de la part d'un juge avant d'arrêter une personne et de la placer en détention.

Je vous demande de faire libérer immédiatement et sans condition **Abdimalik Muse Oldon**, **Jamal Abdi Muhumed** et **Mohamed Sidiq Dhame** car ils sont détenus uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Je demande également au gouvernement de respecter, protéger, promouvoir et réaliser pleinement les droits à la liberté d'expression et à la liberté personnelle de chacun et chacune au Somaliland.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le harcèlement et les manœuvres d'intimidation visant des détracteurs du régime et la répression de la dissidence pacifique vont croissants au Somaliland depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, en décembre 2017. Les autorités ciblent poètes et journalistes, ainsi que toute personne considérée comme en désaccord avec les principales politiques publiques ou critiques à l'égard des représentants de l'État.

La Constitution de 2001 garantit le droit à la liberté d'expression et la liberté de la presse mais le Code pénal de 1964 définit un certain nombre d'infractions de façon très large et floue, notamment l'« atteinte à l'honneur et au prestige du chef de l'État », l'« outrage à un fonctionnaire ou une institution » et l'« outrage à la nation, à l'État ou au drapeau », qui sont passibles de trois ans d'emprisonnement.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR ENVOYER VOS APPELS AUX DESTINATAIRES : somali, anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 8 août 2019
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Abdimalik Muse Oldon (il), Jamal Abdi Muhumed (il) et Mohamed Sidiq Dhame (il)